

Un chapitre pour la forêt

Le schéma départemental de gestion cynégétique du Doubs 2011-2017 a été signé le vendredi 30 septembre. Un volet concerne les milieux forestiers.

On ne les attendait pas, ils ont tenu parole. Ils l'avaient annoncé la semaine précédente la signature et le lancement du schéma départemental de gestion cynégétique du Doubs 2011-2017. Ils ? Les acteurs de la production forestière privée, communes, coopératives... Même l'ONF a joué la politique de la chaise vide. « Une grève du zèle de certains que je n'apprécie pas », déplore le préfet Christian Decharrière. D'autant moins

que la concertation a été réelle et que de nombreuses personnes ont été consultées. Amenant une commission à émettre un avis favorable.

« Venir ici à l'occasion de la signature de ce schéma départemental ne m'a provoqué aucune crise de conscience. Je ne regrette absolument pas ma venue. »

Pour une simple raison : la fédération départementale des chasseurs du Doubs, en partenariat avec toutes les forces vives qui se partagent la nature, entend faire de

la « relation chasse et territoire, une réelle préoccupation ; vous l'avez affirmé dans votre schéma ». Et dans ce territoire, la forêt a toute sa place.

« Et c'est vraiment dommage que le monde de la forêt ne soit pas là. Car j'entends affirmer cette revendication : Oui au cerf... mais de façon mesurée. »

Le schéma départemental de gestion cynégétique du Doubs 2011-2017 étant valide, cela ne veut pas dire que l'Etat, et donc son représentant départemental, entend s'en laver les mains. « Ce n'est pas parce que j'ai validé le schéma que je m'interdis un droit de regard sur les choses. »

Dialogue

L'évolution de la chasse sera donc scrutée attentivement. « Tout simplement parce que nous respectons les forestiers et que notre devoir est donc de rester vigilants afin de garantir à tous que l'ordre des choses soit géré correctement. »

Il faudra donc continuer à réunir les acteurs locaux de la chasse, de la forêt et de l'agriculture afin de veiller localement au maintien de l'équilibre agro-sylvo-cynégétique.

Quitte à se déplacer sur le terrain afin de mettre en lumière d'éventuelles situations de déséquilibre.

D. G.

Chasse et forêt

Dans la partie consacrée au milieu forestier, il est question des ongulés — dont le fameux cerf qui fait débat —, des oiseaux forestiers et encore des grands prédateurs que sont le loup et le lynx.

En préambule, il est rappelé que les ongulés, se nourrissant de végétaux herbacés et ligneux, entrent en concurrence directe avec les intérêts des forestiers et potentiellement des agriculteurs. Malgré tout, leur présence est souhaitée par la société civile et les chasseurs. C'est pourquoi ces derniers entendent veiller à l'équilibre sylvo-cynégétique en prônant un développement modéré du cerf où c'est possible et accepté, et en stabilisant les populations de chevreuils et de chamois.

Concernant l'aménagement du milieu, il est question de promouvoir l'adoption de pratiques sylvicoles adaptées à la présence des ongulés. Afin de fournir l'alimentation nécessaire aux populations d'ongulés tout en préservant les peuplements forestiers. L'ouverture du milieu forestier par la création de trouées ou d'éclaircies du sous-bois permet le développement de la végétation au sol et des essences secondaires telles que la ronce, le sureau... consommés par les animaux au bénéfice des ligneux.

Cela passe obligatoirement par des relations avec les acteurs du terrain. Grâce à la concertation avec les représentants des forestiers afin d'adapter les plans de chasse de la saison suivante aux besoins de l'équilibre sylvo-cynégétique. Ces plans de chasse devront être optimisés notamment grâce à une gestion mutualisée.



■ Christian Decharrière, préfet du Doubs, entend rester vigilant.